



Le professionnel a t il un droit de retractation?

Par **bolentine_old**, le **03/07/2007** à **14:43**

Bonjour ,

Je suis restaurateur et je viens de signer un contrat avec une entreprise pour une publicité. Après réflexion, je souhaiterais annuler ce contrat. Je voulais savoir si en tant que professionnel, j'avais le même droit qu'un particulier, c'est à dire un délai de rétractation de 7 jours?

Merci d'avance pour votre aide